



SYNDICAT NATIONAL C.F.T.C. TRAVAIL EMPLOI FORMATION

Adresse administrative et postale : 14, rue d'Auvergne – 31700 BLAGNAC

Téléphone : 06.78.06.97.59 – 06.78.06.97.62 - Fax : 05.61.15.72.94

Siège social : section Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social - 39-43, quai André Citroën - 75902 PARIS cedex 15

Mail : syndicat.cftc@cftc.travail.gouv.fr ou cftc.tef@wanadoo.fr

Site internet : <http://fgcftcmipy.free.fr/sections/tef>

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : Prénom :

Nom de naissance :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Renseignements personnels

Adresse complète :

Téléphone : Fax : Portable :

Mail :

Renseignements professionnels

Catégorie : Grade :

Échelle : Échelon : Indice :

Adresse administrative :

Téléphone : Fax : Portable :

Mail :

Service :

Où je remplis les fonctions de :

Date d'entrée au Ministère :

Sociétaire MACIF : OUI NON

Adhérent PREFON : OUI NON

Médecine du travail :

Date d'adhésion :

Je déclare accepter les statuts de la Confédération. J'adhère au syndicat de ma profession et je m'engage à payer régulièrement mes cotisations.

A....., le.....
Signature



SYNDICAT NATIONAL C.F.T.C. TRAVAIL EMPLOI FORMATION

Adresse administrative et postale : 14, rue d'Auvergne – 31700 BLAGNAC

Téléphone : 06.78.06.97.59 – 06.78.06.97.62 - Fax : 05.61.15.72.94

Siège social : section Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social - 39-43, quai André Citroën - 75902 PARIS cedex 15

Mail : syndicat.cftc@cftc.travail.gouv.fr ou cftc.tef@wanadoo.fr

Site internet : <http://fgcftcmipy.free.fr/sections/tef>

Bureau National

Président d'honneur	Monsieur Bernard FIÈVRE (Directeur du Travail en retraite)
Président :	Monsieur Bruno LABATUT COUAIRON (UT 34)
Vice - Président :	Madame Alice PILATOWSKI (UT 02)
Secrétaire Général :	Monsieur Éric CESPEDES (UT 31)
Secrétaire Général Adjoint :	Monsieur Jean-Marie LANSAC (UT 67)
Trésorier :	Monsieur Mehdi JOUHAR (UT 34)
Trésorier Adjoint :	Madame Anny CHASTAN (UT 34)

Conseil national

Outre les membres du Bureau, les membres du conseil sont les suivants :

- Monsieur Hervé RINCEL (DIRECCTE Pays de Loire)
- Monsieur Didier LENORMAND (UT 45)
- Madame Denise CORMIER (SDEFP 975)
- Madame Annie NOËL (UT 93)
- Madame Annie KIEFFER (UT 67)
- Madame Yolaine Van REUSEL (UT 30)
- Madame Arlette DELEUIL (UT 13)



SYNDICAT NATIONAL C.F.T.C. TRAVAIL EMPLOI FORMATION

Adresse administrative et postale : 14, rue d'Auvergne – 31700 BLAGNAC

Téléphone : 06.78.06.97.59 – 06.78.06.97.62 - Fax : 05.61.15.72.94

Siège social : section Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social - 39-43, quai André Citroën - 75902 PARIS cedex 15

Mail : syndicat.cftc@cftc.travail.gouv.fr ou cftc.tef@wanadoo.fr

Site internet : <http://fgcftcmipy.free.fr/sections/tef>

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS

STATUTS (extrait)

ARTICLE PREMIER. - La Confédération se réclame et s'inspire, dans son action, des principes de la morale sociale chrétienne. Les positions qu'elle prend devant les problèmes de l'organisation économique et sociale, avec le souci de la prospérité de la nation, sont donc dictées par la préoccupation de préparer le triomphe d'un idéal de paix en faisant prévaloir l'esprit de la fraternité et les exigences de la justice.

Elle estime que l'homme est l'élément essentiel de la production, dont il est à la fois la cause et le but. Il importe que ces conditions mêmes de la production permettent le développement normal de la personnalité humaine par la juste satisfaction de ses besoins matériels, intellectuels et moraux, dans l'ordre individuel, familial et social.

Elle constate que les conditions actuelles de la production ne permettent pas d'atteindre ce but, et elle estime nécessaire de transformer ces conditions de manière à assurer un meilleur emploi des forces productrices et une répartition plus équitable des fruits de la production entre les différents éléments qui y concourent.

Elle entend accomplir ces transformations, non par le développement systématique des antagonismes de classe, mais par une organisation économique conçue de telle manière que la dignité et l'indépendance des travailleurs et de leurs groupements y soient intégralement respectées.

La Confédération entend poursuivre par tous les moyens légitimes auprès des organismes politiques et économiques, nationaux et internationaux, l'aboutissement de ses justes revendications. Elle déclare que les pouvoirs publics doivent reconnaître et réserver la plus grande place à la représentation des intérêts professionnels et économiques, et associer le syndicalisme ouvrier à la politique économique du pays, mais elle estime que pour le bon ordre de la vie publique, les organisations syndicales doivent distinguer leurs responsabilités de celles des groupements politiques, et elle entend garder à son action une entière indépendance à l'égard de l'État, des Gouvernements et des partis.

Décidée à utiliser au maximum les ressources éducatives propres au mouvement syndical, elle entend, d'autre part, faire appel au concours des forces intellectuelles, morales et religieuses susceptibles de servir la formation des travailleurs en fonction des responsabilités qui leur incombent dans une organisation démocratique de la vie professionnelle et économique.

Bornant strictement son action à la défense et à la représentation des intérêts généraux du travail, la Confédération assume la pleine responsabilité de cette action, qu'elle détermine indépendamment de tout groupement extérieur politique ou religieux.



SYNDICAT NATIONAL C.F.T.C. TRAVAIL EMPLOI FORMATION

Adresse administrative et postale : 14, rue d'Auvergne – 31700 BLAGNAC

Téléphone : 06.78.06.97.59 – 06.78.06.97.62 - Fax : 05.61.15.72.94

Siège social : section Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social - 39-43, quai André Citroën - 75902 PARIS cedex 15

Mail : syndicat.cftc@cftc.travail.gouv.fr ou cftc.tef@wanadoo.fr

Site internet : <http://fgcftcmipy.free.fr/sections/tef>

Barème de cotisation 2013

Adopté par le Conseil National le 24 septembre 2004

Cotisations minimum

Personnel en activité

Indice majoré (indice sur feuille de paye)	Trimestre	Année
jusqu'à 250	20,00 € 131,19 FRF	80,00 € 524,77 FRF
de 251 à 350	23,00 € 150,87 FRF	92,00 € 603,48 FRF
de 351 à 450	25,00 € 163,99 FRF	100,00 € 655,96 FRF
de 451 à 550	30,00 € 196,79 FRF	120,00 € 787,15 FRF
de 551 à 650	33,00 € 216,47 FRF	132,00 € 865,86 FRF
plus de 651	38,00 € 249,26 FRF	152,00 € 997,05 FRF

Retraité

Cotisation annuelle minimum : **36,00 €** (36,14 FRF)

Comment payer ?

Par chèque ou virement :

À l'ordre de « Syndicat C. F. T. C. Travail Emploi Formation »

À adresser à :

Syndicat National CFTC Travail Emploi Formation
14, rue d'Auvergne – 31700 BLAGNAC

Parts reversées pour les actifs par le Syndicat National
Conf.+ UD/UR/UL+Dév.42,00 €
FAE16,20 €
Soit pour l'année58,20 €

Parts reversées pour les retraités par le Syndicat National à la FAE
Conf.+ UD/UR/UL+Dév+UNAR.24,60 €
FAE4,44 €
Soit pour l'année29,04 €

La déductibilité (du montant de l'impôt) est portée à 66% de la cotisation versée dans la limite de 1% du salaire annuel.